



Bourges le 7 juin 2023

Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 1^{er} juin 2023

Elus représentants du personnel présents à cette instance :

Solidaires Finances Publiques (titulaires et un expert de la DRFIP 75), FO et CFTC.

Pour commencer ce CSAL, vos élus Solidaires Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire jointe en annexe rappelant les propos de M. Gabriel Attal du 13 avril dernier appelant les Français à se rendre massivement dans les centres des impôts !

Nous avons rappelé que l'ensemble des services en charge des particuliers était débordé suite aux directives de la Direction Générale qui impose depuis plusieurs années un régime à marche forcée et de demandes tous azimuts aux agents pendant la campagne.

Au niveau local, il a été notamment constaté que les agents du SIP de Vierzon ne pouvaient en aucune manière prendre leur pause déjeuner. En effet, au vu du nombre d'usagers à recevoir, il n'y avait aucun laps de temps disponible pour la pause déjeuner entre la fin des réceptions du matin et les APRDV de l'après-midi.

La direction a minimisé le problème prétextant une mauvaise organisation. Il va sans dire que cette réponse ne nous convient pas et que nous demandons que cette situation soit analysée et ne se reproduise pas à l'avenir.

L'ordre du jour était le suivant :

1° Mise en place au 01/09/2023 à Vierzon d'une antenne SIE des services de la DRFIP 75 - Projet de convention entre la DDFIP 18 et la DRFIP 75 (pour avis).

En préambule, une remarque sur la démétropolisation : « cette démarche vise à mieux concilier l'aspiration des agents à travailler en dehors des grandes métropoles. » (dixit élément de langage de la DG).

On constate en définitive, qu'aucun agent des SIE concernés n'a demandé à suivre la mission.

Cette mise en place entraîne 2 problématiques :

a) Accueil des agents et conditions de vie au travail

Pour rappel, lors de la dernière Formation Spécialisée du 17/03/2023, vos élus Solidaires Finances Publiques avaient voté contre cette implantation, car le cahier des charges n'était pas respecté et que les conditions d'installation des agents ne respectaient pas le Code du Travail (avec l'appui du Pôle Ergonomie).

Article R4213-3 : Les locaux destinés à être affectés au travail comportent à hauteur des yeux des baies transparentes donnant sur l'extérieur.

b) Les missions affectées et l'organisation du service

L'antenne de Vierzon prend en charge pour le compte des SIE PARIS 1E-2E, SIE PARIS 8E ÉLYSÉES, SIE PARIS 8E MADELEINE et SIE PARIS 17E, les missions suivantes :

- gestion des AVISIR (Création, Modification ou Cessation des entreprises) ;
- mise à jour des locaux dans le cadre de la gestion de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- traitement du contentieux de la CFE (et de l'IFER) ;
- traitement des demandes de remboursements de crédit de TVA.

Ce transfert se fera par paliers suivant le calendrier ci-après :

Missions	Exceptions prévues lors du démarrage de l'antenne	Date de transfert à préciser
Traitement des AVISIR jusqu'au lien d'occupation	A l'exception des procédures collectives	Palier 1 : 04/09/2023
Mise à jour des locaux dans le cadre de la gestion de la cotisation foncière des entreprises (CFE)	A l'exception de certaines adresses particulières (recensement en cours)	Palier 3 : entre mai et septembre 2024
Contentieux CET/IFER et rôles supplémentaires	Sauf certains contentieux complexes (recensement en cours)	Palier 3 : entre mai et septembre 2024
Remboursement de crédit de TVA		1. Palier 1 : 04/09/2023 : Demandes d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €. 2. Palier 2 : Janvier 2024 : Demandes d'un montant inférieur ou égal à 5 000 €. 3. Palier 3 : Entre mai et septembre 2024 : Toutes les demandes relevant du SIE.

De multiples problématiques apparaissent :

- **La gestion des AVISIR** :

Le volume transféré est d'environ **150 000** articles par an. À titre d'exemple, le volume du SIE de Bourges est de 14 000 articles par an,

Les chiffres parlent d'eux-mêmes en comparaison aux effectifs affectés.

- **Problème de manque de personnel :**
- l'effectif total devrait être de 50 agents :
- 1 IP
- 1 Idiv CN
- 4 A
- 30 B
- 14 C

L'effectif réel sera au 01/09/23 de 21 agents + 7 contractuels alors qu'au palier 1 l'ensemble des AVISIR sera transféré immédiatement !

L'évolution des effectifs sera très progressive. À l'échéance du 01/09/2024, seront affectés 17 contractuels et 31 agents.

Vos élus Solidaires Finances Publiques sont particulièrement inquiets, car notre collègue militant Expert de la DRFIP 75 nous a décrit un tissu fiscal particulièrement complexe alors même que l'effectif de l'antenne sera constitué à 40 % de contractuels et de beaucoup d'agents stagiaires.

Les formations prévues nous semblent très insuffisantes (4 semaines maximum).

Outre les difficultés opérationnelles, Solidaires Finances Publiques constate une nouvelle fois l'utilisation abusive de contractuels pour combler les insuffisances de recrutement statutaire.

Nous avons interpellé la direction pour savoir qui devra renforcer l'antenne en cas de non atteinte des objectifs demandés. Il nous a été répondu clairement que ce serait la **DDFIP du Cher**. La direction nous a confirmé que le renfort ne viendrait pas des agents du SIE du Cher. Qui sera affecté à cette tâche ? Sans doute l'équipe de renfort au détriment des autres services.

Nous avons indiqué à la direction que la situation ressemblait à celle d'un **paquebot sur un étang !!**

En conséquence, nous avons voté contre cette convention !



Notre pronostic quant à l'avenir de cette antenne !

Vos représentants du personnel en CTL :
*Samuel Bailly, Marianik Leblanc, Fabien Geaugey,
Stéphane Lafargue, Chrystelle Chaput, Alexandre Vivier.*